



Coronavirus (COVID-19) : Réouverture des services municipaux

Municipalité de Pontiac

27 juillet 2020 – 10 h 00

HÔTEL DE VILLE

- L'Hôtel de ville, situé au 2024 route 148, rouvre deux de ses services (taxation et urbanisme) sur prise de **rendez-vous uniquement** à compter du **lundi 3 août 2020**.
- La Municipalité demande toutefois à ses citoyens de prioriser, dans la mesure du possible, les services à distance:
 - Par téléphone : 819 455-2401 ;
 - Par courriel : info@municipalitepontiac.ca ;
 - Par la poste : 2024, route 148 Pontiac (Québec) J0X 2G0 ;
 - Dépôt dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de ville.
- Les rendez-vous doivent avoir **obligatoirement** été pris via une demande téléphonique au préalable au 819-455-2401 :
 - Taxation : les lundis, mercredis et vendredis.
 - Urbanisme : les mardis et jeudis.
- Les citoyens sans rendez-vous **se verront refuser l'offre de services**.
- Le respect de la distanciation sociale de 2 mètres, le lavage de mains, ainsi que **le port du couvre-visage seront obligatoires en tout temps** dans l'ensemble des installations de la Municipalité où une prestation de service est offerte. Un poste de désinfection sera disponible à l'entrée et des indications seront mises en place pour un rappel des consignes.

- La Municipalité établit la capacité maximale intérieure de l'Hôtel de ville à 5 personnes; tout citoyen excédentaire recevra la consigne de patienter à l'extérieur.

BIBLIOTHÈQUES

- La Municipalité rouvre ses deux bibliothèques **le mercredi 5 août 2020**. Les heures d'ouverture seront les mêmes, soit :
 - Lusville : mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 ;
 - Quyon : lundi et mercredi de 18 h 00 à 20 h 30.
- Les visiteurs se présentant sur les lieux devront **obligatoirement porter le couvre-visage** et suivre les différentes mesures sanitaires gouvernementales qui seront indiquées sur place.

CENTRES COMMUNAUTAIRES

- Les trois centres communautaires rouvrent au public à partir du **samedi 1^{er} août 2020**.
- Le public pourra procéder de nouveau à la location des salles aux centres communautaires de Lusville, Quyon ainsi qu'à l'Institut des femmes de Quyon.
- Toutefois, le citoyen devra **s'engager à respecter les mesures sanitaires** imposées par le gouvernement le jour de l'événement **et à fournir tout le matériel nécessaire** afin d'y arriver (produits désinfectants pour les mains et surfaces, etc.).
- **La Municipalité se réserve le droit d'annuler** la location à tout moment dans le cas où de nouvelles mesures gouvernementales empêcheraient ou risqueraient fortement d'empêcher la possibilité de tenir un rassemblement le jour de l'événement.

Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun